

# COMMUNE DE BLODELSHEIM

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 28 MARS 2019

A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. François BERINGER, Maire

Etaient présents : Liliane HOMBERT, Céline BENSEL, Dominique VOGT, Corinne INVERNIZZI, Edith RIEFFLE, Marie-Thérèse DONZÉ, Florent BEAUDELOT, Emilie BERINGER, Matthias SIMON, Nicole MONTANI, Michel SEILER, Francine SITTLER, Ludovic BERINGER

Absents excusés : Samuel SANTORO, Sandrine ANTONY

Procurations : Samuel SANTORO à Dominique VOGT  
Sandrine ANTONY à Francine SITTLER

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

### ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2019
2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS
3. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE
4. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FESTIVITÉS
5. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE
6. BUDGET EAU : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET BUDGET 2019
7. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET BUDGET 2019
8. EMPLOIS D'ÉTÉ
9. MOTION DE SOUTIEN POUR LE DÉSTOCKAGE INTÉGRAL DES DÉCHETS ULTIMES DE STOCAMINE
10. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU A L'INTERCOMMUNALITÉ
11. SYNDICAT MIXTE DES COURS D'EAU ET CANAUX DE LA PLAINE DU RHIN
12. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2019

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 7 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### 2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération en date du 4 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 9 rue du Canal d'Alsace, section 1 n° 30 et n° 105/30

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis rue de la Hardt, section 11 n° 461/107 et n° 465/283

### 3. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Liliane HOMBERT rend compte de la réunion de la commission scolaire qui s'est tenue le 5 mars 2019 relative aux crédits à allouer aux écoles pour l'année 2019.

Les crédits de fonctionnement sont identiques à ceux alloués en 2018, en tenant compte toutefois d'une hausse des effectifs.

S'agissant des crédits spéciaux et des projets de travaux, la commission propose :

#### Ecole Dewatre :

- Prise en charge du transport en bus pour une sortie au cirque (470 €)
- Renouvellement du stock de vélos et de trottinettes (825 €)
- Achat de chaises de bureau pour les ATSEM (373 €)
- Remplacement des bancs dans les espaces communs

#### Ecole Les Tilleuls :

- Prise en charge de la moitié du coût des transports pour des sorties scolaires (533 €)
- Renouvellement des manuels de mathématiques des CM1 (343 €)
- Achat de mobilier pour assurer la rentrée de septembre 2019 (+ 18 élèves)
- Achat d'un vidéoprojecteur interactif pour la classe de Mme MORENO (3 classes déjà équipées sur 6)

Le Conseil municipal, après délibération,

- **VALIDE** les propositions de la commission ;
- **DIT** que la participation financière de la commune aux sorties scolaires sera matérialisée par le versement d'une subvention aux coopératives scolaires :
  - 470 € à l'école Dewatre
  - 533 € à l'école Les Tilleuls

### 4. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FESTIVITÉS

Céline BENSEL rend compte de la réunion de la commission festivités qui s'est tenue le 12 mars 2019 concernant le programme des festivités de l'année :

- Chasse aux œufs : le vendredi 19 avril dans la cour de l'école Les Tilleuls.
- 8 mai : une cérémonie sera organisée au Monument aux Morts suivie d'un verre de l'amitié à l'étang des Saules.
- 14 juillet : suite à vote, il est décidé de maintenir le pique-nique du 14 juillet à l'étang des Saules et de ne rien organiser le 13 juillet au soir.
- 11 novembre : le programme sera identique aux années précédentes, cependant la commune dans laquelle se déroulera la messe n'est pas encore connue.
- Téléthon : le samedi 7 décembre. Le Conseil valide la proposition de délocaliser le Téléthon à la salle des fêtes pour bénéficier de plus d'espace et de solliciter un prestataire de location de jeux.

L'association de Promotion Hôtelière et Touristique du Canton d'Ensisheim organise la tournée des Pères Noël à moto à la même date et sollicite cette année une subvention de 200 € si la commune souhaite un arrêt à la salle des fêtes avec distribution de manalas et de clémentines aux enfants.

Les avis étant divergents sur le sujet, un vote à main levée donne le résultat suivant :

- Pour : 3
- Contre : 11
- Abstentions : 2

Le Conseil municipal décide de ne pas verser de subvention à l'association de Promotion Hôtelière et Touristique du Canton d'Ensisheim et, par conséquent, de ne pas demander le passage des Pères Noël à moto lors du Téléthon.

- **Fête de Noël** : le dimanche 15 décembre. L'animation sera assurée par le groupe Holatrio Hop'sasa sur le thème « sous le ciel de Paris ».

## 5. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Dominique VOGT rend compte de la réunion de la commission technique qui s'est tenue le 15 mars 2019.

### A) Aménagement du rond-point

Le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise PAYSAGE EXOTIC concernant la réfection du rond-point et comprenant : plantations, paillage et système de goutte-à-goutte. L'opération sera réalisée lors de la Journée citoyenne.

### B) Eclairage public

En vue du remplacement d'une partie des installations d'éclairage public (environ 30 points lumineux seront remplacés en 2019), le Conseil décide de retenir le modèle Buzz de la société ECLATEC.

### C) Sécurisation du village

- **Entrées de village Nord et Sud** : Dominique VOGT communique le montant du devis estimatif pour l'aménagement d'un ilot central en entrée d'agglomération et/ou d'un plateau. Le dossier sera affiné suite à rencontre avec le Conseil Départemental et proposé au vote lors de la prochaine réunion du Conseil municipal. Si le projet est retenu par le Département, les travaux pourraient être réalisés en 2020.
- **Entrée Est** : le Conseil se positionne majoritairement pour la réalisation d'un aménagement (plateau) destiné à réduire la vitesse des véhicules venant de la RD 50. Il convient toutefois de déterminer si d'autres aménagements seront à réaliser dans la commune (rue du Château d'eau) afin de lancer une opération globale.
- **Entrée Ouest** : la simulation d'aménagement rue d'Ensisheim a été mise en place le 18 mars et semble efficace. Il est proposé de poursuivre cet essai durant quelques semaines.
- **Rue du Château d'eau** : le Conseil municipal décide dans l'immédiat de procéder à l'achat d'un radar pédagogique avec panneau solaire (devis à 2 256 € TTC) avant toute décision de travaux de sécurisation.

### D) Place attenante à l'église

La commission technique propose d'aménager le terrain 23 rue du Canal d'Alsace en créant quelques places de stationnement et en aménageant des espaces verts. Suite à vote, le Conseil municipal, à 15 voix pour et 1 voix contre, approuve cette proposition et sollicite un chiffrage. Le plan du projet et le nombre de places de stationnement à créer seront déterminés ultérieurement.

#### E) Demandes associatives

- **ASB** : demande de remplacement des éclairages du terrain d'entraînement (4 mâts, 8 projecteurs). Au vu des devis présentés et considérant qu'il s'agit d'un terrain appartenant à la commune, le Conseil municipal décide d'accepter cette demande et retient la technologie iodure métallique pour un montant de 9 600 € HT.
- **MJC** : demande d'une subvention exceptionnelle afin de réaliser des travaux de mise en accessibilité du bâtiment (création d'un sanitaire adapté aux personnes à mobilité réduite et élargissement d'une porte). Le Conseil municipal décide d'octroyer à la MJC une subvention exceptionnelle de 10 000 €, représentant 50 % du montant des travaux.
- **Conseil de fabrique** : demande de remise en état de la porte d'entrée de l'église St Blaise et de la porte latérale Sud. Un premier devis chiffre l'opération à 9 000 € TTC. Le Conseil municipal souhaite obtenir des devis comparatifs avant toute décision.

### 6. BUDGET EAU : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET BUDGET 2019

#### A) Compte administratif 2018

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Liliane HOMBERT, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que M. François BERINGER, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018 les finances du service de l'eau de la commune de Blodelsheim,

Procédant au règlement définitif du budget de 2018,

- **PROPOSE** de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat à la clôture de l'exercice
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	124 313,65	101 831,15	-	<b>- 22 482,50</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	228 810,32	229 988,92	28 040,91	<b>29 219,51</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	353 123,97	331 820,07	28 040,91	6 737,01

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés ;
- **DÉCIDE** d'affecter les excédents comme suit dans le budget 2019 :

#### Section d'exploitation

002 Déficit d'exploitation reporté 22 483

#### Section d'investissement

001 Solde d'exécution de la section d'investissement 29 219

## B) Budget 2019

M. le Maire présente le projet du budget 2019 ainsi que ses différentes annexes.  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

➤ **ARRETE** le budget primitif 2019 comme suit :

<b><u>Section d'exploitation :</u></b>	<b>Dépenses :</b>	<b>128 670,00 €</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>128 670,00 €</b>
<b><u>Section d'investissement :</u></b>	<b>Dépenses :</b>	<b>90 219,00 €</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>90 219,00 €</b>

## C) Prix de l'eau 2019

Le Conseil municipal, après délibération, **DÉCIDE** à l'unanimité de maintenir le prix de l'eau comme suit :

Prix de l'eau	1,00 € le m <sup>3</sup>
Location annuelle du compteur de 20 mm	16 €
Location annuelle du compteur de 30 mm	32 €
Location annuelle de compteurs spéciaux	46 €

A ces tarifs s'ajouteront :

- la redevance de pollution domestique fixée à 0,35 € le m<sup>3</sup> pour 2019
- la redevance de modernisation des réseaux de collecte fixée à 0,233 € le m<sup>3</sup> pour 2019

*Le taux de ces deux redevances est fixé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les montants encaissés sont reversés intégralement à cet organisme.*

Ainsi, le coût du m<sup>3</sup> d'eau facturé à l'abonné s'établira comme suit :

Eau :	1 €
Redevance de pollution domestique :	0,35 €
Redevance de modernisation des réseaux :	<u>0,233 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>1,583 €</b>

## D) Frais de personnel

Il est décidé que le service de l'eau versera en 2019 au budget communal un montant forfaitaire de 10 000 € à titre de participation aux charges du personnel. Les crédits nécessaires à ce versement ont été ouverts au compte 6215 du budget eau.

## 7. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET BUDGET 2019

### A) Compte administratif 2018

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Liliane HOMBERT, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. François BERINGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultats reportés	Résultat à la clôture de l'exercice
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	1 219 128,12	1 338 625,25	136 102,65	<b>255 599,78</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	1 615 897,84	1 316 344,53	191 685,71	<b>- 107 867,60</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	2 835 025,96	2 654 969,78	327 788,36	147 732,18

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **DÉCIDE** de reporter les résultats 2018 dans le budget 2019 comme suit :

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	107 868
Chapitre 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	200 000
Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	55 599

B) Budget 2019

M. le Maire présente et commente le projet de budget primitif élaboré par la commission « Finances ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ARRETE** le budget primitif 2019 comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Dépenses réelles	1 267 536	Recettes réelles	1 304 160
Dépenses d'ordre	10 000	Résultat reporté	55 599
Virement à la section d'investissement	82 223		
<b>TOTAL</b>	<b>1 359 759 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 359 759 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Dépenses réelles	674 255	Recettes réelles	689 900
Déficit d'investissement reporté	107 868	Opérations d'ordre	10 000
		Virement de la section de fonctionnement	82 223
<b>TOTAL</b>	<b>782 123 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>782 123 €</b>

### C) Taux d'imposition

Les bases prévisionnelles 2019 pour les impôts locaux s'élèvent à :

- 3 272 000 pour la taxe d'habitation pour un taux de 5,00 %, soit un produit de 163 600 €
- 2 960 000 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties pour un taux de 6,86 %, soit un produit de 203 056 €
- 70 500 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour un taux de 31,47 %, soit un produit de 22 186 €

Ce qui représente une recette totale de **388 842 €**.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal **DÉCIDE de maintenir** les taux à 5,00 % pour la taxe d'habitation, 6,86 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 31,47 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

### D) Etat des subventions

M. le Maire présente le projet de répartition des subventions allouées aux associations qui est approuvé en l'état.

Il est précisé qu'une subvention exceptionnelle de 10 000 € est accordée à la M.J.C. pour un projet de mise en accessibilité du bâtiment (création d'un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite). La subvention communale correspond à 50 % du montant des travaux.

## 8. EMPLOIS D'ÉTÉ

M. le Maire informe le Conseil municipal que le personnel technique aura à faire face à de nombreuses tâches pendant la période estivale et qu'il serait utile de le seconder pendant les mois d'été pour divers travaux (arrosage, binage, désherbage, balayage des rues, entretien divers).

Le Conseil municipal, après délibération,

- **DÉCIDE** de créer un poste d'ouvrier occasionnel pour les mois de juin, juillet et août 2019 ;
- **FIXE** la durée maximale du travail à 8 heures par jour ouvrable ;
- **CHARGE** M. le Maire de recruter les candidats domiciliés à Blodelsheim et nés en 2002 ;
- **FIXE** la rémunération de ces employés par référence à l'indice brut majoré 348/326 de la grille de rémunération de la Fonction Publique Territoriale.

## 9. MOTION DE SOUTIEN POUR LE DÉSTOCKAGE INTÉGRAL DES DÉCHETS ULTIMES DE STOCAMINE

M. le Maire rappelle que par arrêté préfectoral du 3 février 1997, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé la société STOCAMINE à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes sur le site de la mine Joseph Else situé sur le ban de la commune de WITTELSHEIM.

Ainsi, entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes (essentiellement des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères et de déchets industriels, des déchets arséniés, de l'amiante ou encore des sels de traitement, y compris cyanurés et du mercure) ont été stockés à 550 mètres de profondeur dans des galeries de sel gemme spécialement creusées pour les accueillir.

Suite à un incendie en septembre 2002, déclaré au fond de la mine, l'activité de stockage a été arrêtée définitivement et STOCAMINE condamnée pour le non-respect du cahier des charges, en raison de la présence de déchets non autorisés.

Par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2017, le Préfet du Haut-Rhin a acté l'autorisation de prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs dans le sous-sol de la commune de WITTELSHEIM. Suite au rejet du recours gracieux de la commune contre cet arrêté préfectoral, la Ville a déposé un recours de plein contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg en vue d'obtenir l'annulation dudit arrêté. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Grand Est se sont associées au contentieux, actuellement toujours en cours.

Par la suite, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, M. François de RUGY, a pris la décision, le 21 janvier 2019, d'enfouir définitivement sur le site de STOCAMINE à WITTELSHEIM, 42 000 tonnes de déchets ultimes, soit 95 % des déchets stockés initialement, sur proposition des Mines de Potasse d'Alsace, sans prendre en considération les avis contraires des élus locaux, des associations environnementales et sans attendre la fin du contentieux engagé.

Le 12 février 2019, une délégation d'élus alsaciens a rencontré le Ministre François de RUGY. Lors de cette réunion, ce dernier est revenu sur sa position et a demandé une étude complémentaire sur la faisabilité financière et technique d'un déstockage partiel des déchets, estimant notamment que le confinement des déchets incendiés en 2002 du bloc 15 est inévitable.

Cette étude qui ne concerne qu'un déstockage partiel, serait rendue rapidement.

Or, le rapport du Bureau d'Etude Géologique et Minière (BRGM) présenté à la Commission de Suivi de Site (CSS) au mois de janvier, conclut que le déstockage total est possible, donnant une réponse concrète à la demande posée par le rapport de la mission d'information parlementaire du 18 septembre 2018.

Garder ces déchets ultimes enfouis représenterait un immense danger de risque de pollution de la nappe phréatique à grande échelle qui affecterait à long terme l'irrigation des terres agricoles, la distribution d'eau potable ainsi que la santé des personnes. En effet, STOCAMINE se trouve en amont de cette nappe qui est l'une des plus importantes réserves en eau souterraine du continent européen.

Après exposé, le Conseil municipal :

- **SOUTIENT** l'objectif de déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM et demande au gouvernement de clarifier l'annonce ministérielle du 12 février 2019 ;
- **DEMANDE** le respect du principe de précaution pour la préservation de la nappe phréatique pour les générations futures ;
- **DÉCIDE** l'envoi de cette délibération au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, au Préfet du Haut-Rhin et à la Commune de WITTELSHEIM.

## 10. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU A L'INTERCOMMUNALITÉ

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit le transfert obligatoire de la compétence à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 permet toutefois de différer le transfert de compétence à 2026 si une minorité de blocage (25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population) se prononce avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Il indique que les Présidents des différents SIAEP du territoire se sont rencontrés et s'accordent sur le principe de repousser ce transfert de compétence à 2026, dans le but de faire converger d'ici là les modes de fonctionnement et les tarifs pratiqués.

M. Gérard HUG, Président de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach, approuve par ailleurs cette démarche d'harmonisation et ne souhaite pas prendre la compétence eau potable en 2020.

Après exposé, le Conseil municipal,

- **REFUSE** le transfert de la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach ;
- **DEMANDE** de reporter la date de transfert obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## 11. SYNDICAT MIXTE DES COURS D'EAU ET CANAUX DE LA PLAINE DU RHIN

### Objet :

Fusion du syndicat mixte du Quatelbach Canal Vauban avec le Syndicat Intercommunal du Muhlbach, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen et le Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen, création du syndicat mixte des cours d'eau et canaux de la Plaine du Rhin et renonciation à sa transformation concomitante en EPAGE

Après avoir exposé les motifs, M. le Maire propose l'adoption de la délibération suivante :

Vu les statuts du syndicat mixte du Quatelbach Canal Vauban,  
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Muhlbach,  
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen,  
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen;  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5212-27 ;  
Vu la délibération du comité syndical du 22 janvier 2019 approuvant le périmètre du futur syndicat par fusion des quatre structures précitées et le projet de nouveaux statuts,  
Vu l'arrêté préfectoral de périmètre,

Considérant l'abandon de la procédure de labellisation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois, actée en janvier 2019,

Considérant le projet de périmètre et le projet de nouveaux statuts du futur syndicat ;

Considérant le délai de 3 mois imparti aux membres du syndicat pour se prononcer et les conditions de majorité requises, rappelées dans l'exposé des motifs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **APPROUVE** le projet de périmètre de fusion du syndicat mixte du Quatelbach Canal Vauban avec le Syndicat Intercommunal du Muhlbach, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen et le Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen au sein d'un nouveau syndicat mixte ;
- **APPROUVE** les statuts du syndicat mixte issu de la fusion, sous réserve de l'intervention de l'arrêté préfectoral correspondant ;
- **RENONCE** à sa transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) ;
- **DESIGNE** M. François BERINGER en tant que délégué titulaire ;
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

## 12. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

### a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées :

- déclarations préalables n° 19 B 0002 à 0011
- permis de construire n° 19 B 0001 à 0004

### b) Informations de la communauté de communes « Pays Rhin-Brisach »

- Dans le cadre du PLUi, la réunion publique relative au zonage des communes de Blodelsheim, Munchhouse, Roggenhouse et Rumersheim-le-Haut aura lieu le vendredi 12 avril à 19h à la salle des fêtes de Blodelsheim.
- Le service assainissement va réaliser une campagne de contrôle des raccordements au réseau public d'assainissement afin de régler les cas de non-conformités.
- La CCPRB a lancé un appel d'offres pour la rénovation des façades de la gendarmerie de Blodelsheim, prévue en 2019.

### c) Elections européennes

M. le Maire rappelle que l'élection des représentants au Parlement européen se tiendra le dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h et invite les conseillers à participer à la tenue du bureau de vote et au dépouillement.

### d) Calendrier

- mardi 02/04 : commission de sécurité à l'église St Blaise
- mardi 02/04 : visite du périscolaire de Jebnheim
- mercredi 10/04 : visite du périscolaire d'Osenbach
- vendredi 12/04 : réunion publique PLUI – zonage (salle des fêtes de Blodelsheim)
- vendredi 19/04 : chasse aux œufs dans la cour de l'école les Tilleuls
- jeudi 25/04 : comité de pilotage – projet périscolaire
- jeudi 16/05 : conseil municipal

### e) Journée citoyenne

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 avril.

- 30 avril : réunion des chefs de chantier
- 13 mai : réunion publique

### f) Divers

M. le Maire remercie la commune de Balgau qui a gracieusement cédé une motopompe aux sapeurs-pompiers de Blodelsheim.

Florent BEAUDELLOT signale que le panneau STOP à l'intersection rue du Calvaire / Roemerstraessle est à terre ; le poteau qui est coupé à ras présente un danger.

Il communique quelques chiffres relatifs au dispositif « Voisins vigilants » depuis l'adhésion de la commune en mars 2018 :

- 70 adhérents dans le village – pic d'inscriptions au mois d'août
- 14 alertes cambriolages
- 69 alertes autres (dont météo, animaux perdus, rôdeurs...)

Sandrine ANTONY rappelle la problématique des aboiements intempestifs de chiens et souhaite qu'une sensibilisation soit faite pour éviter des conflits de voisinage, voire des contentieux. Un article y sera consacré dans le prochain Mi Dorf et un rappel sera fait dans le Ganz Info du mois de mai.

La séance est levée à 23 h 10.

Blodelsheim, le 15 avril 2019

Le Maire,



François BERINGER

